

Il arrive que les informations renseignées sur le **certificat d'immatriculation** d'un véhicule (CIV) (ex-carte grise) ou sur son **dossier administratif** contiennent une erreur. Dans ce cas, je dois signaler l'erreur sans délai pour qu'elle soit rectifiée et réaliser une demande de correction.

Si l'erreur a été commise par l'administration ou un professionnel habilité, la correction est effectuée **gratuitement**.

Les principales demandes de correction concernent :

- Les informations du titulaire, du locataire ou du co-titulaire ;
- La mise à jour des informations relatives à la situation administrative du véhicule (par exemple en cas d'immobilisation ou de gage) ;
- Les informations du véhicule.

Cf. L 330-1 et suivants et R 330-1 et suivants du code de la route article 15 de l'arrêté du 9 février 2009 relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules

JUSTIFICATIFS NÉCESSAIRES

| Justificatifs nécessaires pour toute correction | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • La copie du certificat d'immatriculation portant l'erreur à corriger ; • Un justificatif de la bonne information à prendre en compte (exemple : un justificatif de domicile pour correction d'une erreur sur l'adresse du titulaire). | |
| Type d'erreurs | Justificatifs spécifiques |
| Correction sur les informations titulaire, locataire ou co-titulaire | Justificatifs d'identité (à corriger) et de domicile. |
| Correction de la situation administrative du véhicule | Un justificatif de l'actualisation à effectuer : <ul style="list-style-type: none"> • En cas de véhicule (ou de certificat d'immatriculation, ex-carte grise) volé puis retrouvé, le procès-verbal de découverte ; • Certificat de cession ; • Mainlevée d'huissier... |
| Correction sur les informations du véhicule | Justificatifs d'identité (si nécessaire) et de domicile. Cerfa demande de certificat d'immatriculation du véhicule (Cerfa n° 13750*05 disponible sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13567) |

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE CORRECTION ET SIGNALER L'ERREUR

En me connectant à Mon Espace sur le site de l'ANTS :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr> puis « accéder à mon espace », puis « mon espace véhicule »

| Étape | Libellé de la rubrique | Sélection |
|-------|--|--|
| 1 | Effectuer une nouvelle demande/ type de demande | « je souhaite faire une autre demande » |
| 2 | Je clique sur « ajouter une demande » | |
| 3 | Catégorie | « signaler une erreur sur mon certificat d'immatriculation ou sur le dossier administratif de mon véhicule » |
| 4 | Sous-catégorie | « Correction des informations du titulaire, locataire ou co-titulaire du véhicule » ou « correction des informations sur la situation administrative de mon véhicule » ou « Correction des informations sur mon véhicule » ou « autre demande de correction » |
| 5 | <ul style="list-style-type: none"> • Je coche si j'effectue cette démarche « pour moi-même » ou « pour quelqu'un d'autre » ; • J'explique précisément ma situation dans le champ libre ; • Je joins tous les justificatifs nécessaires. | |